



BIENVENUE À LA POSTE

LIVRET D'ACCUEIL RH

SOMMAIRE

1	UN GROUPE, UNE IDENTITÉ	02
1.1	UN PEU D'HISTOIRE	03
1.2	LES QUATRE MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	03
1.3	ÊTRE POSTIER AUJOURD'HUI	04
1.4	UNE ENTREPRISE À MISSION	05
1.5	L'ENGAGEMENT RH	05
2	LES ACTIVITÉS	06
2.1	LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ	07
2.2	LES CHIFFRES CLÉS	07
2.3	LA POSTE 2030, ENGAGÉE POUR VOUS	08
3	SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	09
3.1	PRENDRE SOIN DE LA SANTÉ DES POSTIERS	10
3.1.1	La prise en compte au quotidien	10
3.1.2	Le registre HSCT	10
3.2	LA CONCILIATION VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE	11
3.2.1	Le télétravail	11
3.2.2	De l'aide pour les postiers aidants	11
3.2.3	Le droit à la déconnexion	12
3.3	DES OUTILS COLLABORATIFS	12
3.4	DIVERSITÉ, NON-DISCRIMINATION, ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LE SEXISME	13
4	RÉMUNÉRATION, ACTIVITÉS SOCIALES ET AVANTAGES	14
4.1	LA RÉMUNÉRATION	15
4.2	LA MUTUELLE D'ENTREPRISE	16
4.3	LES ACTIVITÉS SOCIALES	16
4.3.1	Les activités sociales	16
4.3.2	Les solutions logement	16
4.3.3	Les avantages	17
4.4	LES CONGÉS	17
4.4.1	Les congés annuels (CA)	17
4.4.2	Les bonifications (BONI)	17
4.4.3	Les repos exceptionnels (RE)	17
5	L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE	18
5.1	PLUS D'INFORMATION	19
5.2	PLUS D'ACCOMPAGNEMENT	19
5.3	PLUS DE FORMATION	20
5.3.1	Des formations cœur de métier	20
5.3.2	Des formations transverses communes	20
6	LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES À LA POSTE	21
6.1	LES INSTANCES	22
6.2	LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU NIVEAU NATIONAL	22
7	LES RÈGLES DE VIE	23
7.1	LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR	24
7.2	LA PRESTATION DE SERMENT	24
7.3	LA CONVENTION COLLECTIVE	25
7.4	LA CONFORMITÉ	25
7.5	LA CHARTE DES SYSTÈMES D'INFORMATION	26
8	LIENS ET NUMÉROS UTILES	27

BIENVENUE À LA POSTE !

Vous tenez entre vos mains le livret d'accueil du groupe La Poste. Cela signifie que vous avez intégré l'entreprise, ou que vous avez changé de poste.

Félicitations et bienvenue !

Ce livret a pour objectif de vous donner les premières clés pour naviguer dans ce grand groupe international multiactivité. Vous y trouverez notamment une présentation succincte de La Poste et de ses principales activités, des éléments réglementaires, les offres sociales...

Pour La Poste et les postiers, bien accueillir un nouveau collègue est important. Il s'agit de l'aider à réussir dans son poste, à se sentir bien dans son travail. C'est pourquoi la période d'accueil et d'intégration dans l'entreprise repose sur un dispositif complet, organisé autour de rencontres, de visites de sites, d'événements formels... et dont la remise du livret d'accueil fait partie. Se sentir attendu, savoir se repérer dans l'entreprise, avoir les moyens de travailler et être accompagné sont les quatre piliers d'une bonne prise de fonction.

Bien sûr, votre manager vous accompagnera dans votre découverte.

Ce livret complète les supports remis par votre branche et/ou votre établissement. Retrouvez la version dématérialisée sur netRH-Évolution professionnelle- recrutement et intégration <https://www.netrh.extra.laposte.fr/recrutement-et-integration>

Elle vous propose des éléments plus détaillés en fonction de vos besoins.

Nous vous souhaitons une excellente prise de poste.



1. UN GROUPE, UNE IDENTITÉ

Un peu d'histoire • Les quatre missions de service public • Être postier aujourd'hui • Une entreprise à mission • L'engagement RH

1.1 Un peu d'histoire

La Poste est un grand groupe public français, dont la vocation est de servir au mieux ses clients et de leur simplifier la vie.

Pour cela, l'entreprise s'appuie sur sa présence six jours sur sept dans tous les foyers et sur son maillage sur l'ensemble du territoire. Son cœur de métier historique – la distribution du courrier – et plus largement son modèle économique, sont remis en cause par les évolutions économiques, réglementaires et environnementales.

C'est pourquoi, La Poste poursuit sa transformation pour atteindre un modèle économique autoporteur pour Le Groupe La Poste et pour chacune de ses activités.

1.2 Les quatre missions de service public

Le service universel postal comprend une levée et distribution du courrier assurées six jours sur sept sur l'ensemble du territoire national.

Il inclut les envois postaux jusqu'à 2 kg, les colis postaux jusqu'à 20 kg ainsi que les recommandés et envois à valeur déclarée. Ce service répond à des normes de qualité précises.

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur le site du Groupe La Poste pour découvrir nos missions de service

[www.groupelaposte.com/
fr/les-4-missions-de-
service-public](http://www.groupelaposte.com/fr/les-4-missions-de-service-public)



Le transport et la distribution de la presse : cette mission contribue au pluralisme démocratique et à la diffusion des idées dans notre pays. Elle vise à garantir à l'ensemble des citoyens un accès égal à l'information.

La mission d'accessibilité bancaire : cette mission s'exerce via la distribution et le fonctionnement spécifiques du Livret A, elle met à disposition de toute la population des services bancaires de base, sans aucune restriction (opérations de dépôt et retrait, mise à disposition d'une carte de retrait, etc.)

La mission d'aménagement du territoire : La Poste contribue à l'aménagement des territoires et favorise l'accessibilité de ses services, en permettant à 90 % de la population de chaque département d'avoir accès à un point de contact La Poste, à moins de 5 kilomètres et vingt minutes en voiture de son domicile.

1.3 Être postier aujourd'hui

Que vous soyez facteur, chargé de clientèle, conseiller bancaire, commercial, manager, responsable qualité, développeur, chef de projet, contrôleur de gestion, responsable RH, collecteur Recygo, directeur... vous êtes postière, postier. Vous exercez dans des territoires aussi variés que les grandes métropoles, les zones périurbaines, les campagnes, les départements d'outre-mer.

Ce qui vous réunit ? Les valeurs du Groupe La Poste que vous partagez.

La première d'entre elles ? Le respect de la confidentialité des correspondances des clients, à laquelle nous nous engageons tous lors de notre prestation de serment. Ce serment a d'ailleurs été adapté aux nouveaux usages puisqu'il intègre désormais la notion de respect des correspondances numériques. Et puis il y a nos autres valeurs historiques. Celles qui ont traversé les époques et infusent encore à tous les niveaux du Groupe : l'accessibilité, la proximité, et le sens du service.



1.4 Une entreprise à mission

Entreprise à mission depuis 2021, La Poste a positionné l'engagement sociétal au cœur de son action et de son plan stratégique. L'entreprise s'est fixée quatre engagements à travers lesquels elle peut apporter un impact positif pour la société :

- contribuer au développement et à la cohésion des territoires ;
- favoriser l'inclusion sociale ;
- promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ;
- et œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

La Poste s'est dotée d'une raison d'être :

« Au service de tous, utile à chacun. La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, développe les échanges et tisse des liens essentiels en contribuant aux biens communs de la société toute entière. »

POUR
EN SAVOIR
PLUS

[www.groupelaposte.com/
fr/a-propos-de-nous](http://www.groupelaposte.com/fr/a-propos-de-nous)



1.5 L'engagement RH

La Poste et les organisations syndicales CFDT, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC/CFTC et l'UNSA-Postes ont signé le 4 mai 2021 l'accord social « La Poste engagée avec les postiers ».

Avec cet accord, conclu jusqu'à fin 2023, La Poste s'engage sur des mesures concrètes et se donne les moyens de proposer des perspectives au sein de l'entreprise pour chaque postier. Il accompagne ainsi le plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous » et permet à tous les postiers d'appréhender la poursuite de la transformation de La Poste sereinement.

Parce que toute transformation est avant tout humaine, La Poste place les postières et les postiers au cœur de l'évolution de l'entreprise et s'engage en faveur d'un emploi de qualité reposant sur la qualité de vie au travail, le développement des compétences et les parcours professionnels.

POUR
EN SAVOIR
PLUS

[https://www.netrh.
extra.laposte.fr/actu/
signature-de-laccord-
social-la-poste-engagee-
avec-les-postiers?field_
thematique_tid=38](https://www.netrh.extra.laposte.fr/actu/signature-de-laccord-social-la-poste-engagee-avec-les-postiers?field_thematique_tid=38)

En cas de questions, vous pouvez interroger Click'RH, le chatbot RH.





2. LES ACTIVITÉS

Les différentes branches d'activité • Les chiffres clés
• La Poste 2030, engagée pour vous

2.1 Les différentes branches d'activité

La Poste a un modèle multiactivité, organisé autour de quatre branches.

- **Services-Courrier-Colis**
Logistique, livraison de courrier de colis en France et à l'international et services de proximité
- **GeoPost**
Livraison express de colis en France et à l'international
- **La Banque Postale**
Produits et services bancaires et d'assurance
- **Grand Public et Numérique**
Réseau des bureaux de poste et transformation numérique

POUR
EN SAVOIR
PLUS

[www.grouperaposte.com/
fr/nos-branches-d-activites](http://www.grouperaposte.com/fr/nos-branches-d-activites)



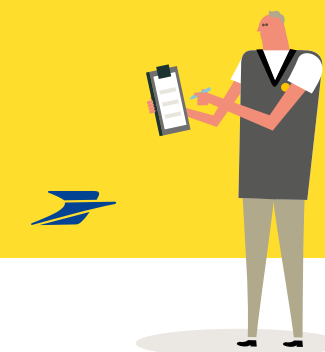
2.2 Les chiffres clés

Pour disposer des derniers chiffres clés du groupe La Poste, vous pouvez consulter le site internet institutionnel :



POUR
EN SAVOIR
PLUS

[www.grouperaposte.com/fr/
chiffres-cles](http://www.grouperaposte.com/fr/chiffres-cles)



2.3 La Poste 2030, engagée pour vous

Le plan stratégique, « La Poste 2030, engagée pour vous », doit permettre de continuer à se transformer pour atteindre un modèle économique autoporteur pour Le Groupe La Poste et pour chacune de ses activités.

À travers ce plan stratégique, Le Groupe La Poste poursuit l'ambition de devenir la première plateforme européenne du lien et des échanges, humaine et digitale, verte et citoyenne, au service de ses clients dans leurs projets et de la société toute entière dans ses transformations.

Il repose notamment sur **trois dynamiques** :

- conforter le socle des activités historiques du Groupe et de ses missions de service public ;
- accélérer le développement de ses moteurs de croissance ;
- construire la croissance de demain en préparant les nouveaux modèles.



Et sept priorités :

-  **1. Servir les clients** au plus haut niveau de qualité, rester l'intermédiaire privilégié des clients et conquérir de nouvelles clientèles (professionnels, jeunes...)
-  **2. S'affirmer toujours plus présente**, grâce à la puissance combinée de ses réseaux physiques, numériques et humains, au service des clients et du développement.
-  **3. Accélérer la transformation digitale**, développer les services de confiance numérique et contribuer à l'inclusion numérique.
-  **4. S'engager en tant qu'entreprise leader de la transformation écologique** et la rendre accessible à tous.
-  **5. Devenir une entreprise à mission** dont l'activité crée un impact positif pour la société, et donner les preuves de sa responsabilité citoyenne, sociale et sociétale.
-  **6. Dépasser les frontières géographiques en captant la croissance internationale**
-  **7. Renforcer la fierté d'être postier**, présenter un nouveau pacte social et une nouvelle organisation permettant l'agilité.

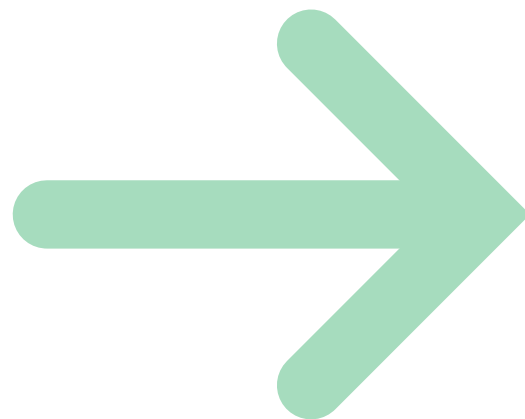
DES PROJETS D'ACCÉLÉRATION GROUPE

Renforcer notre capacité à travailler ensemble avec 5 Projets d'Accélération Groupe :

⌘ Les Pros ⌘ La Logistique urbaine ⌘ Le Développement territorial ⌘ L'IA et les données ⌘ Les Jeunes

TRAJECTOIRE DE TRANSFORMATION DES BRANCHES AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DU GROUPE

Services-Courrier-Colis Réseau Branche Numérique La Banque Postale GeoPost Supports et structure



3. SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Prendre soin de la santé des postiers • La conciliation vie privée et vie professionnelle • Des outils collaboratifs • Diversité, non-discrimination, égalité des chances et lutte contre le sexisme

3.1 Prendre soin de la santé des postiers

3.1.1 La prise en compte au quotidien

Des politiques actives dans toutes **les dimensions de la santé et de la qualité de vie au travail** sont mises en oeuvre à La Poste. Tous les postiers sont accompagnés au plus près par un responsable Ressources Humaines de proximité. Il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les démarches liées aux ressources humaines et particulièrement pour les questions de santé et vie au travail.

Il existe également à La Poste **un réseau de spécialistes de service de la prévention et de la santé** : médecins du travail, infirmiers, assistants de service santé au travail, assistants sociaux et spécialistes de la prévention. Pour prendre contact, consultez l'affichage de votre établissement ou parlez-en avec votre RH de proximité.

La Poste met à disposition de tous les postiers un dispositif d'écoute et de soutien psychologique, en partenariat avec un cabinet extérieur spécialisé. Des psychologues assurent une permanence 7j/7 et 24h/24 pour aider les postiers à gérer des situations difficiles, personnelles ou professionnelles. Parallèlement, grâce au dispositif Soutien Postiers, les postiers qui le souhaitent peuvent également évoquer par écrit une situation, personnelle ou d'un collègue, et obtenir en retour le soutien nécessaire.

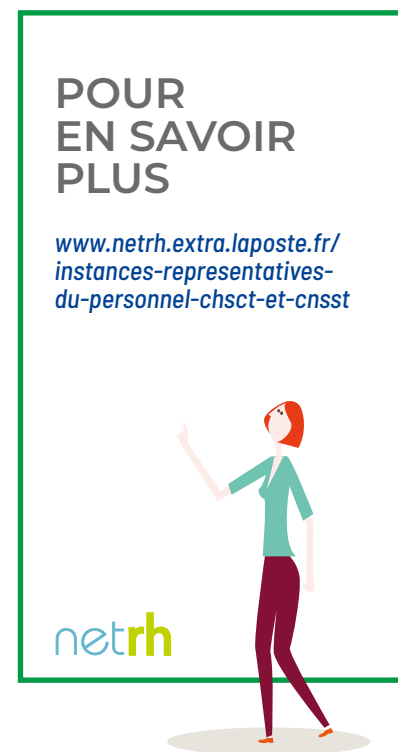
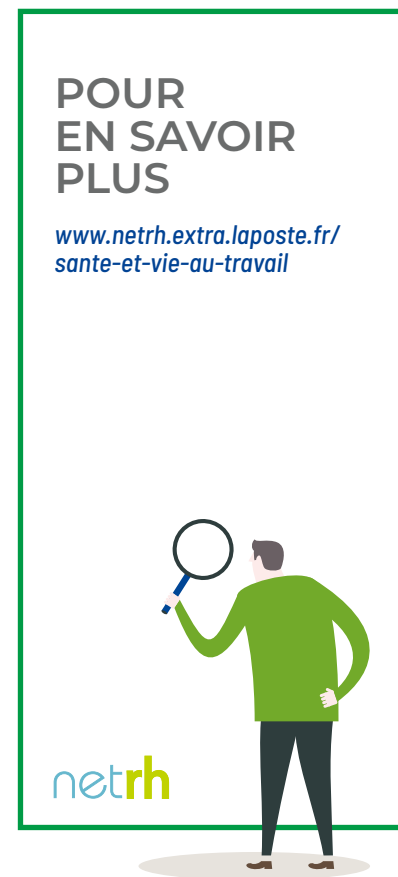
Enfin, il existe un service de médiation de la vie au travail.

3.1.2 Le registre HSCT

Le registre Hygiène Sécurité et Conditions de Travail est un outil de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il comprend 3 parties distinctes :

- la première (accessible à tout postier, membre du CHSCT ou collaborateur d'entreprise extérieure), est destinée à recueillir toutes observations ou suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail ;
- la deuxième est constituée de fiches permettant à un membre de CHSCT de signaler une situation de danger grave et imminent ;
- la troisième, (accessible à tout postier, membre du CHSCT ou collaborateur d'entreprise extérieure), est constituée de fiches permettant aux personnels, ainsi qu'aux membres de CHSCT de consigner une alerte en matière de santé publique et d'environnement.

Dans tous les sites postaux, son emplacement est communiqué de façon claire et visible. Il peut aussi être dématérialisé.



3.2 La conciliation vie privée et vie professionnelle

3.2.1 Le télétravail

Trois possibilités sont offertes si l'activité est compatible avec le télétravail (sur validation du manager) :

- jusqu'à 2 jours fixes par semaine ou l'équivalent sur le mois, 3 jours pour les plus de 55 ans, au-delà pour les postiers notamment en situation de handicap ou les aidants (dans ce cas, il est possible de décaler les jours de télétravail non effectués à une date choisie avec son manager) ;
- le télétravailleur peut choisir de bénéficier d'un volume annuel maximal de 25 jours flottants qu'il pose, en accord avec son manager, en fonction des impératifs de son activité ;
- tout postier, éligible au télétravail, peut télétravailler occasionnellement lors de situations inhabituelles ou d'urgence rendant impossible le déplacement sur le lieu de travail (épisode de pollution, désorganisation des transports, dégradation des conditions climatiques, ...).

3.2.2 De l'aide pour les postiers aidants

De nombreux postiers accompagnent, pour les activités de la vie quotidienne, un de leur proche souffrant ou en perte d'autonomie pour cause de vieillissement, de handicap ou de maladie.

Les postiers aidants peuvent bénéficier de **mesures spécifiques et de prestations adaptées** à leurs besoins pour concilier leur vie professionnelle avec leur rôle d'aidant.

- Possibilité de faciliter l'organisation du temps de travail.
- Modalités de télétravail avantageuses.
- Accompagnement dans la mobilité géographique.
- Accès au temps partiel facilité.
- Trois jours par an, pour accompagner l'aidé dans des démarches médicales ou administratives.
- Un dispositif de don de jours de solidarité avec un fonds alimenté par les postiers et abondé par l'entreprise.



3.2.3 Le droit à la déconnexion

La Poste a mis en place le droit à la déconnexion, pour permettre aux postiers de bien articuler leur vie professionnelle et leur vie personnelle. En pratique, un temps de déconnexion de référence est défini entre 20h et 7h30, du lundi au vendredi, ainsi que le samedi et le dimanche. Ces horaires concernent les postiers ayant un régime de travail avec une pause déjeuner du lundi au vendredi. Pour les postiers qui ont un régime de travail différent, les bornes de ce temps de déconnexion doivent être adaptées.

Ces principes ne s'appliquent pas aux situations d'urgence qui concernent la santé, la sécurité des biens et des personnes ou la continuité des services de La Poste.

3.3 Des outils collaboratifs

La plateforme collaborative .Com1 est déployée dans toutes les entités du Groupe. S'appuyant sur Office 365, accessible de tous les navigateurs, .Com1 favorise la coopération et permet le travail collaboratif : réseau social interne, agenda partagé, communication instantanée, mais aussi annuaire enrichi, moteur de recherche, capacités de stockage et de partage de données très élevées.



3.4 Diversité, non-discrimination, égalité des chances et lutte contre le sexisme

Fidèle à ses valeurs, La Poste mène de nombreuses actions en faveur de l'acceptation de la différence et de l'égalité des chances : assurer l'égalité professionnelle, promouvoir la diversité et favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. La Poste agit notamment en luttant contre les stéréotypes et par la prévention des actes et des propos sexistes.

Aujourd'hui, 1 postier sur 10 estime avoir été confronté à du sexisme ordinaire dans les deux dernières années à La Poste contre 55 % des salariés dans les entreprises en France.

Personne ne doit subir des comportements sexistes dans son quotidien de travail.

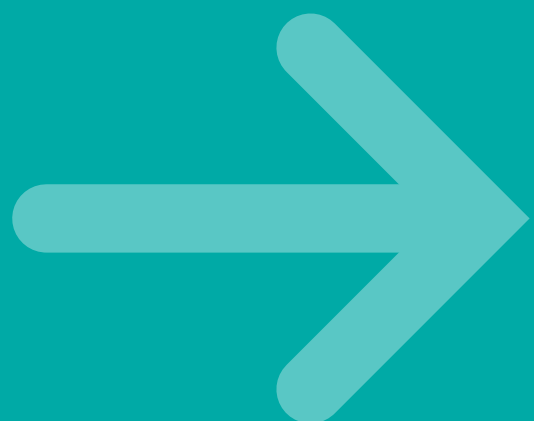
Ce sujet doit être traité avec détermination afin que les postières et postiers victimes ou témoins de propos ou d'actes sexistes soient écoutés et que de tels comportements disparaissent.

La Poste a élaboré un guide sur le sexisme, un e-learning sur l'égalité professionnelle et un outil d'enregistrement des propos et comportements sexistes mis à la disposition des postiers.

Des référents égalité professionnelle sont nommés dans tous les CHSCT et les DRH en territoire sont désignés comme personne "référente" en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

La Poste dispose d'un protocole de prévention et de traitement des situations en lien avec un harcèlement moral ou un harcèlement sexuel.





4. RÉMUNÉRATION, ACTIVITÉS SOCIALES ET AVANTAGES

La rémunération • La mutuelle d'entreprise
• Les activités sociales • Les congés

4.1 La rémunération

La politique de rémunération est fondée sur l'équité, la diversité, la reconnaissance des compétences et des performances. La rémunération à La Poste comprend un ensemble de dispositifs :

- une **rémunération fixe** liée à la fonction, au niveau de compétences et à l'expérience professionnelle ;
- des **compléments** de rémunération permettant d'intégrer des situations spécifiques : zone géographique d'affectation, composition familiale... ;
- une **rémunération variable** adaptée au métier exercé (force de vente, fonctions opérationnelles...);
- un **intéressement** lié aux résultats de l'entreprise ;
- des **dispositifs d'épargne salariale** qui sont abondés.

POUR
EN SAVOIR
PLUS

www.netrh.extra.laposte.fr/remuneration-et-offresociale-la-poste-0

<https://www.netrh.extra.laposte.fr/epargne-salariale>



Le bulletin de paie sur Digiposte

Les postiers peuvent disposer de leur bulletin de paie en format numérique, document original qui remplace le bulletin de paie papier et qui a la même valeur.

Ce dernier est accessible depuis Digiposte, le coffre-fort numérique du Groupe La Poste, qui permet de récupérer, de stocker, et de ranger automatiquement tous les documents importants.

Le coffre-fort Digiposte est entièrement sécurisé et conforme aux normes en vigueur.

Ni La Poste, ni le personnel de Digiposte n'ont accès aux documents qu'il contient.

Un coffre-fort numérique Digiposte est automatiquement ouvert pour tout nouvel arrivant.

POUR
EN SAVOIR
PLUS

www.netrh.extra.laposte.fr/bulletin-de-paie



4.2 La Mutuelle d'entreprise

Avec La Poste et en partenariat avec La Mutuelle Générale, **vous bénéficiez systématiquement d'une mutuelle d'entreprise qui assure votre couverture santé et celle de vos ayant droits** (conjoint, enfants...). Elle vient compléter les remboursements de la sécurité sociale. En fonction de vos besoins, vous pouvez choisir une protection complémentaire santé facultative.

En tant que salarié, vous bénéficiez également d'un régime de prévoyance collectif obligatoire qui améliore votre protection en matière d'incapacité, d'invalidité et de décès.



4.3 Les activités sociales

Les activités sociales sont gérées par le Conseil d'orientation et de gestion des activités sociales (Cogas) qui réunit des représentants de l'entreprise, des organisations syndicales et des associations de personnel de La Poste. L'offre sociale évolue chaque année pour répondre aux attentes des postiers recensées via les enquêtes annuelles.

4.3.1 Les activités sociales

La Poste propose une offre sociale dans 6 domaines : les vacances, les loisirs, l'enfance, la restauration, le commerce et la solidarité.

Vous pouvez notamment profiter de Chèques-Vacances et de tarifs préférentiels sur des séjours, d'une aide financière dans la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle, ou encore de billets de spectacles à prix réduit. De nombreuses offres concernent également vos enfants : séjours de vacances, aide à la garde et aide aux devoirs.

Des aides sont prévues pour les postières et les postiers concernés par une situation d'aidant familial, de handicap, de dépendance ou de difficultés financières.

4.3.2 Les solutions logement

Le logement constitue un élément fort de la politique sociale de La Poste. L'entreprise propose un accompagnement personnalisé :

- pour les débutants et alternants (aides financières, hébergement temporaire) ;
- l'aide à la mobilité professionnelle (prêts et l'aide à la recherche de logement) ;
- une offre locative et des aides financières liées ;
- une offre sélectionnée pour l'accèsion à la propriété (prêts accessions et travaux) ;
- des aides au maintien dans le logement en cas de difficultés et des possibilités d'hébergement temporaire.



4.3.3 Les avantages

En tant que collaborateur de La Poste, vous bénéficiez également de conditions privilégiées sur les produits et services gérés par La Banque Postale ainsi que sur l'offre de téléphonie mobile, internet, télévision, téléphonie fixe de La Poste Mobile.

Si vous souhaitez devenir client de La Banque Postale, envoyez un mail à monagence@labanquepostale.fr

Un guide est disponible sur le portail netRH dans la rubrique Rémunération – Offre Sociale/ Activités sociales/ Autres offres.

4.4 Les congés

4.4.1 Les congés annuels (CA)

Les CA sont attribués le 1^{er} janvier de l'année. Pour une personne à temps plein, cela représente 5 fois les obligations hebdomadaires de travail, **soit 25 jours pour une semaine de 5 jours travaillés.**

Les demandes de congés se font à travers l'outil numérique GTM.

4.4.2 Les bonifications (BONI)

Les boni sont ajoutées au compteur des congés le 1^{er} octobre de chaque année (2 boni maximum par an). 1 jour de boni est attribué si 5, 6 ou 7 jours de CA sont pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 30 septembre. 2 jours de boni sont attribués si au moins 8 jours de CA sont pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 30 septembre. Aucun jour de boni n'est attribué si moins de 5 jours de CA sont pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 30 septembre.

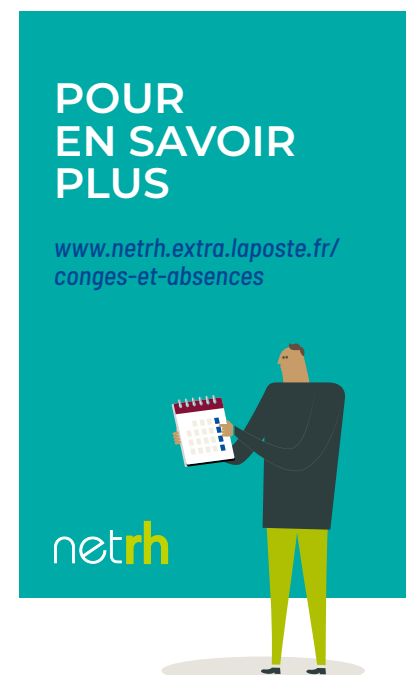
4.4.3 Les repos exceptionnels (RE)

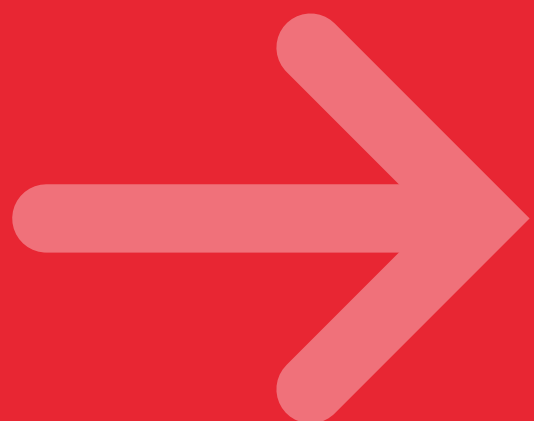
Les RE sont de 4 jours maximum par an dont un est affecté à la journée de solidarité. Ils sont ajoutés au compteur au 1^{er} novembre de l'année N.

En cas d'année travaillée incomplète, ils sont calculés au prorata du temps travaillé.

En fonction de votre entité d'appartenance/ grade/ métier, différents régimes complémentaires peuvent exister.

À La Poste, vous pouvez bénéficier des avantages d'un Compte Épargne Temps.





5. L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Plus d'information • Plus d'accompagnement
• Plus de formation

La Poste est une entreprise qui offre de nombreuses possibilités d'évolution professionnelle. La formation y est un investissement prioritaire. Elle est un levier pour accompagner le développement des compétences des postiers. La mobilité interne est également encouragée.

Vous pouvez changer de métier ou accroître votre niveau de responsabilité tout en restant au sein du Groupe.

5.1 Plus d'information

- **Le site m@p (mon avenir à La Poste)** : dédié à l'évolution professionnelle, est accessible depuis l'intranet Groupe mais aussi via internet.
À consulter : la Bourse d'emplois, le Guide de préparation à l'entretien annuel, la cartographie des métiers du Groupe, les fiches parcours, etc.
- **m@rh** est le portail pour préparer son évolution professionnelle. Le postier y trouve l'ensemble de ses données personnelles RH.

5.2 Plus d'accompagnement

L'entretien professionnel, distinct de l'entretien annuel d'appréciation, offre chaque année un temps d'échange privilégié avec le manager. Il vise à impliquer les postiers dans la construction de leur développement professionnel.

Des acteurs se mobilisent au sein de la filière RH pour accompagner les postiers dans leur évolution professionnelle :

- Les RH de proximité, premier niveau de contact du postier, qui accompagnent les projets en proximité de compétences
- Les Conseillers en évolution et développement professionnel des Espaces Mobilité Recrutement Groupe (EMRG) implantés en régions qui accompagnent les postiers dans leur projet de mobilité interne, à l'échelle du Groupe.
- Les Conseillers spécialisés fin de carrière, implantés en Centre de Service Partagé qui accompagnent les postiers pour les dispositifs de fin de carrière.

Des mesures d'accompagnement financier sont prévues en cas de mobilité géographique ou fonctionnelle : remboursement de frais de déménagement, aides au logement, indemnités etc.

POUR
EN SAVOIR
PLUS

www.netrh.extra.laposte.fr/votre-evolution-professionnelle

<https://www.rh.laposte.fr/>

<https://www.marh.legrouperaposte.fr/MyTalentsoft#/Me>

netrh



5.3 Plus de formation

Levier essentiel pour accompagner la transformation du Groupe, la formation est accessible à tous. La Poste donne la priorité à la mobilité interne pour l'évolution professionnelle. L'accord social « La Poste, engagée avec les postiers », s'appuie sur une gestion anticipée et locale des besoins en emplois et compétences. Pour permettre à chacun d'évoluer en confiance, deux nouveaux parcours de mobilité sont créés : le « parcours pionnier », et « l'itinéraire balisé »

Les formations portées par les trois organismes de formation du Groupe La Poste (Institut Groupe, Université Services-Courrier-Colis, École de la Banque et du Réseau) répondent au souhait de chacun d'être acteur de son évolution professionnelle et de développer ses compétences et son expertise sur le poste actuel ou en lien avec une nouvelle activité. La Poste met à disposition des postiers un outil **maformation** ➤, espace personnalisé dédié à la formation.

5.3.1 Des formations cœur de métier



L'Université Services Courrier-Colis :
une offre de formation destinée à accompagner
le développement des compétences métiers
des collaborateurs de la Branche Services
Courrier-Colis vers les métiers de demain
et l'excellence du service.



L'École de la Banque et du Réseau :
une offre de formation pour accompagner
le développement des compétences métiers
à destination des collaborateurs de La Banque
Postale, des Services Financiers et de la branche
Grand Public et Numérique.

5.3.2 Des formations transverses communes



Une offre de formation pour accompagner le
développement des collaborateurs en proposant
des actions de développement des compétences
multimodaux dans des domaines transverses
à l'ensemble du groupe La Poste.



6. LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES À LA POSTE

Les instances • Les organisations syndicales
représentatives au niveau national

La Poste s'attache à développer le dialogue social à tous les niveaux de l'entreprise car elle souhaite favoriser le partage de l'information et la concertation avec les organisations syndicales ainsi que la négociation d'accords collectifs répondant aux besoins de l'entreprise et aux attentes des postiers.

Plusieurs instances de représentation du personnel, spécifiques à La Poste, contribuent à la défense des intérêts collectifs et individuels des postiers.

6.1 Les instances

Les **Comités techniques (CT)** au niveau national et au niveau de chaque direction. Ils traitent des questions collectives qui concernent l'organisation et le fonctionnement des services, la formation, le développement des compétences et qualifications professionnelles, l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre les discriminations, etc.

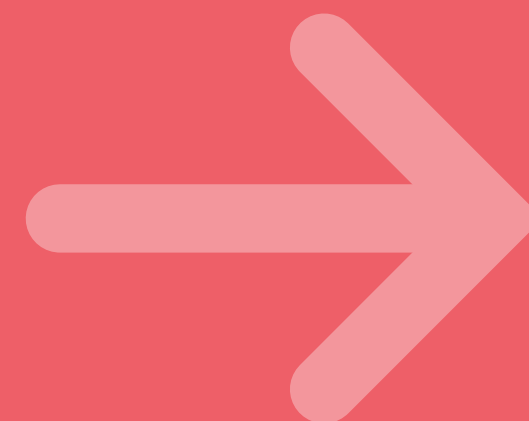
Les **Commissions administratives paritaires (CAP) et les Commissions consultatives paritaires (CCP)** sont chargées de donner un avis sur les situations individuelles des fonctionnaires pour les premières et des salariés et agents contractuels de droit public pour les secondes, comme la mobilité, l'appréciation, la discipline, les parcours professionnels, la promotion.

Les CHSCT, Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, sont des institutions représentatives du personnel qui jouent un rôle dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

6.2 Les organisations syndicales représentatives au niveau national

Les organisations syndicales ont pour mission de défendre les droits et les intérêts matériels et moraux des personnels visés par leurs statuts. Les organisations syndicales représentatives au niveau national sont également représentatives dans chacune des Branches de La Poste.

Depuis les dernières élections de 2018, il s'agit de : la CGT ; la CFDT ; SUD ; FO ; la liste commune Osons l'Avenir (CFE-CGC/ CFTC) ; l'UNSA.



7. LES RÈGLES DE VIE

Le règlement intérieur • La prestation de serment

- La convention collective • La conformité
- La charte des Systèmes d'Information

7.1 Le règlement intérieur

Le règlement intérieur décrit les règles de vie dans l'entreprise. Il concerne tous les personnels travaillant à La Poste, quel que soit leur statut ou leur contrat de travail.

Consultez le règlement intérieur de La Poste sur le netRH.

7.2 La prestation de serment

La prestation de serment est l'une des plus anciennes manifestations de démarche éthique à La Poste. Elle existe depuis 1790 ! Il s'agit d'un moment solennel au cours duquel les nouveaux arrivants s'engagent en tant que collaborateur à être intègre au quotidien dans l'accomplissement de leurs missions. Cet engagement vise à maintenir la confiance de nos clients, et de nos collaborateurs.

Formule de prestation de serment :

Quelles que soient mon affectation et mon activité à La Poste, je fais le serment de remplir avec conscience, honnêteté et probité les fonctions qui me seront confiées.

- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'intégrité des objets déposés par les clients, l'inviolabilité et le secret des correspondances, y compris électroniques, et la confidentialité des données à caractère personnel et informations concernant la vie privée d'autrui, dont j'aurais connaissance dans l'exécution de mon service.
- Je m'engage à ne pas conserver, ni retenir, même temporairement, un envoi de correspondance ou des fonds remis par des clients au titre d'une opération postale, dans des conditions non prévues par les procédures en vigueur.
- Je m'engage dans l'exercice des activités bancaires, financières et d'assurance à respecter la primauté de l'intérêt des clients.
- Je m'engage également à respecter le secret professionnel et la confidentialité des données qui me sont accessibles dans mon environnement de travail.
- Je m'engage également à signaler à mes responsables hiérarchiques toutes infractions aux lois et règlements régissant La Poste.

Application du décret n° 93-229 du 10 novembre 1993 modifié relatif au serment professionnel prêté par les personnels de La Poste.



7.3 La convention collective

Vous trouverez la convention « textes de référence régissant les agents contractuels de droit privé à La Poste » en cliquant sur le lien ci-contre. Elle se trouve dans la colonne de droite « liens utiles ».

7.4 La conformité

Pour sécuriser le développement du groupe La Poste et protéger sa réputation, il est indispensable de s'assurer de la conformité de nos offres, de nos processus et de nos pratiques. La Conformité du groupe comprend le Déontologue groupe, la Lutte Anticorruption (LAC), le Devoir de Vigilance (DDV), la Protection des Données Personnelles (RGPD), la Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et Financement du Terrorisme (LCB-FT), Sanctions Internationales et Embargos (SI & E) et la Conformité Concurrence.

Si vous faites face à une situation sensible ou en cas de doute sur une conduite à tenir, le dispositif d'alerte interne vous permet de contacter en toute confidentialité le déontologue du groupe de votre entité.

Ce dispositif sécurisé assure la confidentialité des échanges
<https://www.alerte-ethique.laposte.fr>

D'autres dispositifs d'alerte sont à votre disposition :

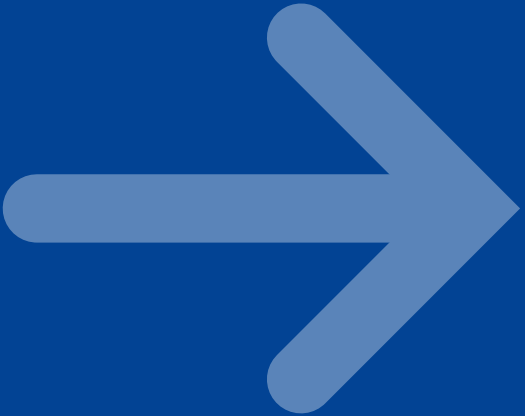
Dispositif alerte concurrence
<https://report.whistleb.com/fr/laposte-concurrence>

Dispositif alerte fournisseurs
<https://report.whistleb.com/fr/alerte-vigilance-laposte>



7.5 La charte des Systèmes d'Information

La charte relative à l'accès et à l'utilisation des systèmes d'information de La Poste, a pour objectif de définir les droits et les devoirs des utilisateurs des systèmes d'information de La Poste et de définir les modalités des contrôles relatifs aux usages des systèmes d'information mis en oeuvre par La Poste.



L'ESSENTIEL DE LA CHARTE RELATIVE À L'ACCES ET À L'UTILISATION DES RESSOURCES DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA POSTE

Vous êtes amené à traiter ou utiliser les ressources des systèmes d'information de La Poste dans le cadre de votre activité professionnelle.

Comme vous le savez, à l'ère du numérique, ces missions sont indispensables pour la réalisation des missions du Groupe et son développement. Elles peuvent toutefois être la cible de tentatives d'interruption du fonctionnement de La Poste, de vol ou de cyber terrorisme.

Dans ce contexte, vous exercez une responsabilité dans le système de défense de La Poste. Votre vigilance et l'application stricte des règles de sécurité des systèmes d'information constituent en effet une garantie essentielle à la protection du Groupe.

La nouvelle charte relative à l'accès et à l'utilisation des ressources des Systèmes d'information de La Poste vous est destinée.

Elle a quatre objectifs :

- Vous informer que La Poste organise des systèmes de surveillance, pour sa protection et celle de son personnel. Ces systèmes servent uniquement à pouvoir établir les responsabilités lorsqu'un acte délictueux a été constaté.
- Organiser le signalement des incidents, des pertes et des vols de matériels sous le couvert de votre hiérarchie. Un signalement rapide et précis permet de mettre en place des mesures de parades pour assurer la protection du Groupe.
- Fixer un cadre clair d'utilisation des ressources informatiques.
Votre utilisation raisonnable à titre personnel est désormais encadrée ; vous êtes ainsi mieux protégé dès lors que vous respectez ce cadre.
- Vous protéger aussi en encadrant les conditions d'accès des services techniques à votre poste de travail et à vos données.

8. LIENS ET NUMÉROS UTILES

-  Pour les informations institutionnelles du groupe La Poste :
<https://www.groupelaposte.com/fr>
-  Pour les actualités et dossiers d'information, Forum :
<https://www.forum.extra.laposte.fr/>
-  Pour toutes les informations relatives aux ressources humaines :
<https://www.netrh.extra.laposte.fr/>
-  Mon espace de gestion administrative RH
<https://mavierh.portail-rh.fr>
-  Pour toutes les informations et l'inscription
<https://www.maformation.legroupelaposte.fr/>
-  m@p : Mon Avenir Professionnel :
<https://www.rh.laposte.fr/>
-  m@rh : pour saisir les entretiens d'appréciations annuels et les entretiens professionnels et suivre leur validation :
<https://www.marh.legroupelaposte.fr/MyTalentsoft#/Me>
-  GTM : Gestion des Temps Mutualisée. Pour gérer vos congés :
<https://gtm.rh.extra.laposte.fr>
-  Pour les déplacements, notes de frais et séminaires : portail rassemblant l'ensemble des services organisant les déplacements des collaborateurs :
<https://voyage.extra.laposte.fr/>
-  Le Portail malin, le site des activités sociales
<https://www.portail-malin.com/> login « offre » mot de passe « sociale »
-  **0 800 000 505** Service & appel gratuits
- Le logement :  **0 810 888 801** Service 0,06 € / min + prix appel
service.logement@laposte.fr
- Fiche contact via Portail Malin :
<https://forms.office.com/r/egzrs3pFby>
- Portail malin :
<https://www.portail-malin.com/>
www.portail-malin.com identifiant : offre/mot de passe : sociale
Yammer : Solutions Logement

-  Pour les fonctionnaires :
Informations et renseignements du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00.
-  **N°Cristal 09 69 39 30 56**
APPEL NON SURTAXÉ
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 20h00
- Pour les salariés :
Informations et renseignements du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00
-  **N°Cristal 09 69 392 393**
APPEL NON SURTAXÉ
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 20h00
- Dispositif de soutien aux postiers :
soutien.postiers@laposte.fr
ou par courrier à l'adresse "Soutien Postiers, TSA 91076, 06709 Saint-Laurent-du-Var Cedex"
- Dispositif national externe d'écoute et de soutien psychologique : 24 h/24 et 7 j/7 (service et appel gratuits depuis un fixe ou un portable).
-  **0800 400 750** Service & appel gratuits pour tous les postiers
-  **0800 500 720** Service & appel gratuits pour les managers et responsables acteurs RH
- Éthique & Déontologie du groupe :
Dispositif d'alerte interne vous permet de contacter en toute confidentialité le déontologue de votre entité.
<https://www.alerte-ethique.laposte.fr>
ethique@laposte.fr
- Intranet Conformité La Poste groupe :
<https://laposte.sharepoint.com/sites/hubpointcom1-filieres/DirConfLPGroupe>
- Médiation de la vie au travail :
CP B505 – 9 rue du Colonel Pierre Avia
75757 PARIS CEDEX
mediation.vieautravail@laposte.fr
-  Dispositif de mécénat de compétences : pour s'engager dans une association
<https://mecenat-de-competences.legroupe.laposte.fr/#/>

